



# Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique

2/3 juin 2016 – Pamplona (Navarra-Es)

## COMPTE RENDU

### Session d'ouverture

**Juan José Sota Verdió**n, Ministre régional pour l'Économie, les Finances et l'Emploi de la Cantabrie et Président de la Commission Arc Atlantique (CAA), annonce l'ouverture de l'Assemblée générale 2016 de la Commission Arc Atlantique. Il remercie la Navarre pour l'organisation de cet événement qui marque la fin de la Présidence de la Cantabrie à la tête de cette Commission.

**Ana Ollo**, porte-parole du Gouvernement de la Navarre, remercie tous les participants pour leur présence. Elle rappelle qu'en dépit de sa petite taille et de sa petite population, la Navarre est une région dynamique qui se porte bien d'un point de vue économique, en misant essentiellement sur la recherche et l'innovation. Elle conclut en affirmant que la coopération interrégionale est cruciale pour consolider le développement économique et social au sein des territoires atlantiques.

**Pablo Azcona**, Président de la Fédération des Municipalités de Navarre, remercie la Commission Arc Atlantique pour son invitation. En Navarre, les municipalités sont conscientes de la nécessité de joindre leurs efforts et leurs voix pour affronter des défis communs. Il encourage la Commission Arc Atlantique à poursuivre son travail de collaboration et d'identification des opportunités européennes au sein des territoires.

**Eleni Marianou**, Secrétaire générale de la CRPM, insiste sur le caractère unique de la CRPM, seule association à représenter les réalités des territoires de façon décentralisée. Elle mentionne essentiellement les prochaines étapes clés du calendrier européen : la révision à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel de l'UE (fin 2016), la réforme du budget de l'UE après 2020, le 7<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion (été 2017).

**Juan José Sota Verdió**n rappelle que la Cantabrie arrive à la fin de son mandat de 4 ans à la tête de la Commission Arc Atlantique. Cette présidence s'est principalement concentrée sur l'adoption de la Stratégie maritime atlantique et de son plan d'actions. La Commission Arc Atlantique y a joué un rôle décisif. La présidence de la Cantabrie a également mis l'accent sur la dynamisation des groupes de travail, désormais plus ciblés sur le développement de projets. De nouveaux groupes, en adéquation avec les priorités identifiées par les régions, ont également été créés ou réactivés, notamment les groupes « Innovation » et « Tourisme et culture atlantiques ». Pour conclure, **Juan José Sota Verdió**n félicite M. Bruno Retailleau, élu par le Bureau politique comme nouveau Président de la Commission Arc Atlantique. Il se dit fier et honoré d'avoir occupé la présidence de la Commission Arc Atlantique et d'avoir porté haut les couleurs des territoires atlantiques.

### Présentation de la nouvelle Région présidente de la Commission Arc Atlantique pour 2016-2018

**Juan José Sota Verdió**n annonce officiellement l'élection par le Bureau politique de Bruno Retailleau, Président de la Région Pays de la Loire, à la présidence de la Commission Arc Atlantique.

**Pauline Caumont**, Secrétaire exécutive de la Commission Arc Atlantique, annonce la nouvelle composition du [Bureau politique pour la période 2016-2018](#):

- **Espagne**: Galice, Cantabrie et Pays Basque
- **France**: Bretagne, Normandie et Nouvelle Aquitaine (ex Aquitaine Limousin Poitou-Charentes)
- **Irlande**: Northern and Western Regional Assembly
- **Portugal**: CCDR Alentejo, CCDR Lisboa e Vale do Tejo et CCDR Norte
- **Royaume-Uni** : Argyll and Bute

CPMR Atlantic Arc Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +32 (0)2 612 17 05 - Email: [pauline.caumont@crpm.org](mailto:pauline.caumont@crpm.org)

[www.arcatlantique.org](http://www.arcatlantique.org)

## **Intervention du nouveau Président et présentation du programme de travail pour 2016-2018**

**Bruno Retailleau**, Président de la Région Pays de la Loire et Président de la Commission Arc Atlantique, remercie les participants ainsi que la Navarre pour son accueil. Il salue la Cantabrie pour le travail accompli au cours des dernières années et présente le [programme de travail proposé par les Pays de la Loire](#) dans le cadre de sa candidature à la présidence de la Commission Arc Atlantique. Il rappelle que la Commission Arc Atlantique a été créée en 1989 à l'initiative d'Olivier Guichard, alors Président des Pays de la Loire, qui était devenu le premier Président de la Commission Arc Atlantique. **Bruno Retailleau** présente ensuite les quatre axes de travail pour les deux années à venir:

### ➤ **Amplifier les actions de lobbying**

La Commission Arc Atlantique doit redoubler d'efforts pour faire entendre la voix des Régions en cette période cruciale où la politique budgétaire et la politique de cohésion sont en renégociation. Elle doit se battre pour que la Stratégie maritime atlantique ne soit pas laissée pour compte.

### ➤ **Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie maritime atlantique**

Les outils disponibles pour financer le plan d'action de la Stratégie Atlantique (Interreg Espace Atlantique, FEAMP) doivent être renforcés pour donner corps à la Stratégie et permettre l'obtention de résultats concrets. Les effets du Plan Juncker -lancé en novembre 2014- se font attendre. La Commission Arc Atlantique doit soutenir l'idée de mettre en place un bonus de 5% de cofinancement attribué aux projets s'inscrivant directement dans la Stratégie.

### ➤ **Développer des projets dans le cadre des groupes de travail**

Les six groupes de travail de la Commission Arc Atlantique doivent développer des projets concrets afin de donner plus de visibilité à notre Commission. La Commission Arc Atlantique doit également creuser la possibilité de développer un Erasmus maritime à l'échelle de l'Atlantique afin de répondre aux objectifs de la Stratégie.

### ➤ **Renforcer l'accessibilité des territoires atlantiques**

La Commission Arc Atlantique doit continuer à se mobiliser pour améliorer les corridors traversant les territoires atlantiques. L'accessibilité a une incidence directe sur l'attractivité des territoires. La Commission Arc Atlantique doit travailler dès à présent à l'amélioration des tracés en vue de la révision du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

**Bruno Retailleau** affirme par ailleurs que les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle et le développement de nouveaux secteurs ne doivent pas conduire à sacrifier les activités traditionnelles, comme la pêche, qui doivent également être soutenues. La politique du zéro rejet pourrait avoir des conséquences néfastes d'un point de vue économique et environnemental. La Région Pays de la Loire se battra pour que les quotas de pêches soient gérés de façon pluriannuelle.

**Bruno Retailleau** présente ensuite **Christophe Prioux** et **Sébastien Pilard**, élus de la Région Pays de la Loire, mandatés pour suivre respectivement les questions liées à la pêche et à la croissance bleue.

Il porte au vote le compte rendu de la dernière réunion statutaire de la Commission Arc Atlantique à Florence en novembre 2015, ainsi que l'ordre du jour de cette Assemblée générale qui sont approuvés à l'unanimité.

Enfin il remercie **Pauline Caumont** pour le travail accompli par le Secrétariat exécutif et introduit la session suivante.

## **Session 1 - Bilan d'activités et perspectives de la Commission Arc Atlantique**

**Pauline Caumont** remercie le Président pour ses encouragements et réaffirme l'engagement du Secrétariat exécutif au service de ses Régions membres. Elle présente le bilan des activités de la Commission Arc Atlantique depuis l'Assemblée générale de Bilbao en mars 2015. Le [rapport d'activités](#) a été envoyé aux membres en amont de l'Assemblée générale. Il est structuré autour de 4 axes :

1. Mobilisation autour de la Stratégie maritime atlantique ;
2. Activités des groupes de travail ;
3. Participation aux projets européens ;
4. Activités et initiatives au-delà des groupes de travail.

**Pauline Caumont** souligne l'importance des activités de communication. Elle rappelle que le site web de la Commission Arc Atlantique est le site le plus visité de toutes les Commissions géographiques de la CRPM. Le compte Twitter de la Commission Arc Atlantique (@Atlantic\_Arc) est de plus en plus populaire. Par ailleurs, la CRPM et la Commission Arc Atlantique disposeront bientôt de nouveaux sites web (lancement attendu au 2<sup>ème</sup> semestre 2016). Elle s'interroge enfin sur les suites à donner aux questions de l'environnement et de la protection des côtes qui ne sont traitées dans aucun groupe de travail et invite les membres à y réfléchir.

⇒ Voir la [présentation PowerPoint](#) sur le bilan d'activités.

**Bruno Retailleau** réagit sur la question de l'environnement et de la protection des côtes en soulignant que le Fonds de Solidarité de l'Union européenne (FSUE) n'a pas été activé lors des différentes catastrophes survenues (tempête Xynthia, tempêtes de 2014 sur la façade atlantique), faute d'avoir réussi à atteindre le seuil minimal requis, fixé à échelle nationale. Dans la [Déclaration finale de 2015](#), la Commission Arc Atlantique revendiquait déjà l'activation du FSUE à échelle plurirégionale. **Bruno Retailleau** affirme que la CRPM doit agir pour que les critères d'activation du FSUE soient modifiés.

#### Questions budgétaires:

**Pauline Caumont** rappelle que les documents financiers ont été envoyés aux membres en amont de l'Assemblée générale. Lors de la réunion du Bureau politique, les cotisations n'ont pas été augmentées. Elle annonce que le budget final pour l'exercice 2015 sera adopté lors du Bureau politique de la CRPM en juin 2016 à Kotka. Concernant l'exercice pour l'année 2016, la cotisation forfaitaire est établie à 5 297€ par région membre, elle restera identique en 2017.

**Eleni Marianou** prend la parole pour souligner que la Commission Arc Atlantique manque de membres britanniques et irlandais, et elle invite les membres à encourager les Régions non-membres à rejoindre le réseau afin de donner plus de poids à la Commission Arc Atlantique.

**Laurence Harribey (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes)** demande quel poids représente la Commission Arc Atlantique en termes de dépenses, en particulier par rapport aux projets européens.

**Eleni Marianou** répond que les projets représentent 10% des activités de la CRPM. Les activités de la CRPM se concentrent principalement sur la défense de l'intérêt des membres et le positionnement politique.

#### Session 2 – Groupes de travail de la Commission Arc Atlantique – État des lieux et perspectives

**Bruno Retailleau** introduit la session en insistant sur le rôle stratégique des groupes de travail au sein de la Commission Arc Atlantique.

##### ➤ *Groupe de travail Innovation (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes)*

**Laurence Harribey** rappelle que les activités de ce groupe ont été relancées lors de l'Assemblée générale de Bilbao en 2015. Une [feuille de route](#) a été adoptée, avec 4 secteurs clés: ressources biologiques et biotechnologies ; bateaux du futur ; aménagement, surveillance et sécurité du littoral ; ressources minérales marines. Les ressources biologiques et biotechnologies ont été identifiées comme un secteur prioritaire pour ce groupe, avec le développement d'un projet européen comme livrable. Le groupe de travail s'est ainsi mobilisé sur la soumission d'un projet en réponse à l'appel à propositions « Blue Careers » du FEAMP.

##### ➤ *Groupe de travail Transport (Cantabrie)*

**Inmaculada Valencia Bayón** rappelle que la Cantabrie a repris la présidence de ce groupe en 2015. La Cantabrie a veillé à ce que la Commission Arc Atlantique soit représentée lors des différents fora du Corridor Atlantique. Elle évoque ensuite l'[analyse](#) sur les résultats des appels 2014 du mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui montre que de nombreux projets d'intérêt n'ont pas été financés pour des raisons budgétaires. Elle annonce que la Commission Arc Atlantique souhaite élaborer à court terme une carte alternative en vue de la révision des tracés en 2023.

##### ➤ *Groupe de travail Énergies marines renouvelables (Bretagne)*

**Claire Le Tertre** excuse Jean-Michel Lopez, Directeur en charge des énergies marines renouvelables à la Région Bretagne, qui participe au salon sur les énergies marines à Biarritz au même moment. Le groupe est présidé par la Bretagne depuis 2013. Afin de mettre en valeur le potentiel des territoires atlantiques, le groupe a élaboré une [carte interactive](#) recensant les projets développés dans les Régions membres. En 2016, trois questions ont été abordées: la clarification du système des aides d'État ; le dérisquage des zones en amont et la planification spatiale.

##### ➤ *Groupe de travail Tourisme et culture atlantiques (Asturies)*

**María del Mar Martínez Salmerón** rappelle que la dernière réunion du groupe a eu lieu en septembre 2015 à Bruxelles. Cette réunion avait pour objectif d'explorer les différentes opportunités de financement disponibles. Elle mentionne la réunion qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale le matin même, à Pamplona, au cours de laquelle les participants ont pu avancer sur les futures orientations du groupe.

##### ➤ *Groupe de travail Pêche et aquaculture (Pays de la Loire)*

**Christophe Priou** rappelle que le groupe a été créé en 1994 à l'initiative de la Galice. La Région Pays de la Loire entend s'appuyer sur l'expertise de Giuseppe Sciacca, référent pêche à la CRPM. Trois priorités ont été définies par la Région: la mise en œuvre du FEAMP ; la préparation de la prochaine Politique Commune de la Pêche (PCP) post-2020 et la coopération interrégionale. **Christophe Priou** insiste également sur la nécessité de collaborer étroitement avec d'autres acteurs (notamment l'AGLIA) et de mettre les instituts d'éducation et de formation atlantiques du secteur en réseau. L'obligation de débarquement constitue l'un des dossiers prioritaires que le groupe devra traiter.

➤ *Groupe de travail Stratégie Atlantique (Secrétariat exécutif)*

**Pauline Caumont** rappelle que ce groupe est un groupe transversal qui évolue en fonction de l'actualité européenne. Le groupe a été réactivé en 2014 sur demande de la Cantabrie afin d'assurer un suivi des programmes au service de la stratégie (Interreg, [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#), FEAMP, etc.). Aujourd'hui, le groupe se réunit fréquemment -5 réunions depuis l'Assemblée générale 2015-, et permet une transmission efficace de toutes les informations concernant la Stratégie atlantique.

**Bruno Retailleau** suggère que les représentants des Régions se réunissent pour faire un point sur les projets développés ou à développer au sein des différents groupes.

**Claire le Tertre** (Bretagne) s'inquiète des possibles répercussions des retards du programme Interreg Espace Atlantique et rappelle que les candidatures se font désormais en deux phases. Les projets ne pourront ainsi commencer qu'au printemps 2017, et les premiers financements ne seront pas versés avant fin 2017.

**Eleni Marianou** répond qu'il est possible de négocier avec la DG REGIO pour éviter que les acteurs soient pénalisés.

**Bruno Retailleau** annonce qu'il envisage de s'entretenir avec la Commissaire Corina Crețu, à qui il fera part de ses craintes concernant le programme Interreg Espace Atlantique.

**Pauline Caumont** insiste sur la nécessité d'obtenir l'appui des États membres pour faciliter le travail du programme et accélérer le processus.

**Federico Cardona Pons**, du *Focal Point* Espagne pour le mécanisme d'assistance au plan d'action atlantique, réaffirme l'étroite collaboration qui existe entre le mécanisme et la Commission Arc Atlantique. Il rappelle que Xosé Lago García (Galice) représentera la Commission Arc Atlantique lors du troisième atelier « Somos atlánticos » à Vigo le 9 juin 2016. Il rappelle enfin qu'il est possible de présenter des idées d'ateliers pour la Conférence des Parties Prenantes Atlantiques qui se tiendra à Dublin, le 27 septembre 2016.

**Bruno Retailleau** remercie les participants et clôture la première journée de l'Assemblée générale.

### **Session 3 – Avancement de la mise en place de la Stratégie atlantique**

**Pauline Caumont** introduit les intervenants. Elle rappelle que le plan d'action a été adopté en 2013 et qu'il est nécessaire de faire un point d'étape en 2016.

**Belén Núñez-Lagos Bau**, représentante espagnole du groupe institutionnel "Stratégie atlantique" présente la perspective de l'Espagne dans la stratégie atlantique et le rôle du ministère dans ce programme. Elle rappelle que la Stratégie a été impulsée au niveau du Conseil et des cinq États-membres atlantiques et souligne les travaux du ministère dans la mise en œuvre du programme. Elle évoque la participation au groupe « Stratégie atlantique » et le rôle du mécanisme d'assistance dans la coordination entre les ministères et pour l'alignement des fonds.

**Andrea Mairate**, pour la Commission européenne-DG REGIO, évoque le rôle des Fonds Européens Structurels et D'investissements (FESI) dans la mise en place de la stratégie atlantique. Il insiste également la contribution nécessaire des États-membres pour augmenter les budgets. Il souligne l'existence d'une clause de flexibilité permettant d'associer des partenaires extérieurs à l'espace du programme (jusqu'à 20% du budget du programme). Il informe de la future publication d'un document (fin 2016) pour une révision de la politique de coopération. Les trois volets seront maintenus, mais l'idée de mieux intégrer les stratégies macro-régionales avec la notion d'espace fonctionnel pourrait être évoquée.

**Justine Jury**, pour la Commission européenne-DG MARE, présente un nouveau budget dans le programme de travail de la DG MARE pour le plan d'action atlantique. Dans sa [présentation](#), elle rappelle le processus suivi et les priorités du plan d'action. Concernant le Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), seuls 10% sont gérés directement par la Commission, ce qui représente 6 milliards d'Euros. Un programme de travail est publié annuellement. 9% de ce budget est dédié à la croissance bleue.

**Inma Valencia Bayón**, du Gouvernement de Cantabria, rappelle la perspective régionale dans la stratégie atlantique. Elle explique comment les Régions atlantiques, dès 2009, ont adopté une déclaration pour « un cadre atlantique stratégique » en amont de la Présidence espagnole de l'UE au 1<sup>er</sup> semestre 2010. Elle évoque le Conseil européen de juin 2010 et le mandat confié à la Commission pour adopter une stratégie atlantique. La Stratégie Atlantique a été la 1<sup>er</sup> Stratégie maritime, piloté par la DG Mare. La Commission Arc Atlantique a été une référence indispensable pour la DG Mare, notamment via notre participation active aux 5 fora entre 2012 et 2013.

## DÉBAT:

**Mikel Irujo**, pour la Région Navarre, passe des informations sur la journée organisée à la veille de l'Assemblée générale sur la coopération territoriale, avec une présentation des programmes Interreg et questionne Andrea Mairate sur les 15% des fonds FEDER Régional pour des projets coopération. Il demande également dans quelle mesure une stratégie maritime peut bénéficier à une Région qui n'a pas de façade maritime, comme la Navarre.

**Claire Le Tertre**, pour la Région Bretagne, demande comment la Commission européenne pourrait accélérer la mise en œuvre du programme Interreg Espace Atlantique car les projets ne vont pas démarrer avant 2017.

Sur la stratégie atlantique, **Pauline Caumont** précise que la Commission Arc Atlantique souhaitait que la stratégie soit macro-régionale, ce qui n'apparaît pas dans les décisions du Conseil. Elle rappelle les actions du Député européen Alain Cadec pour obtenir deux piliers, maritime et terrestre.

**Andrea Mairate** explique que, sur la question des 15%, il faut que l'autorité de gestion accepte le principe et l'assigne à des programmes de coopération avec des partenaires en dehors de la zone. Il faut démontrer que l'opération est avantageuse au programme; c'est une question de volonté et cela peut se faire (article 70 du règlement). Sur la question du retard de l'Interreg atlantique, on ne peut que le regretter. Pour accélérer la mise en œuvre, il faut mettre plus de ressources.

En réponse à Mikel Irujo, **Justine Jury** explique que les bénéfices seront pour l'ensemble de la société et pas seulement pour les acteurs maritimes.

## Session 4 – Comment améliorer la durabilité des activités en mer ?

**Giuseppe Sciacca**, Senior Policy Officer au Secrétariat général de la CRPM, rappelle la CRPM et ses Régions membres travaillent pour la promotion d'une croissance bleue durable sur le plan environnemental, économique et social. Il souligne que la session portera sur la restitution d'exemples concrets d'actions qui sont menées par les Régions CRPM dans ce cadre précis.

Dans sa [présentation](#), **Carlos Neves, Vice-Président de la CCDR do Norte**, rappelle le rôle stratégique joué par le Portugal, en particulier la Région Norte, dans le développement des énergies renouvelables offshores. Il présente l'initiative WindFloat qui a atteint la phase pré-commerciale. En 2017-2018, entre 3 ou 4 éoliennes flottantes seront opérationnelles au large de Costa de Viana do Castelo. WindFloat prévoit la mobilisation d'un financement privé à hauteur de € 100 millions.

**Rosa M<sup>a</sup> Quintana Carballo**, conseillère régionale pour la mer à la Xunta de Galicia souligne dans sa [présentation](#) l'importance stratégique que la pêche et l'aquaculture dans le contexte socio-économique de sa Région. La Galice est active dans ce secteur via la promotion de lois régionales pour la promotion de la filière (réglementation), la mise en place de normes spécifiques pour la protection des ressources vivantes marines (protection) et une gestion plus innovante et plus efficiente des quotas (gestion).

**François Gatel**, Secrétaire général de l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA) fait une [présentation](#) des projets DECIDER et REDRESSE. Développés par l'AGLIA, ces deux projets portent respectivement sur les interactions entre les outils de la pêche et l'habitat naturel atlantique (DECIDER), et l'amélioration de la sélectivité de certains outils de pêche (REDRESSE). La mise en œuvre de ce projet a permis d'obtenir des résultats très performants dans la réduction du volume de rejets dans certaines pêcheries actives dans le Golfe de Gascogne. Ces projets représentent une boîte à outil très importante pour les professionnels mais aussi pour les décideurs politiques.

**María del Mar Martínez Salmerón**, Chef de service pour le tourisme de la Principauté des Asturies, commence son intervention par une présentation du programme de tourisme durable de la Principauté des Asturies 2020. Elle donne des exemples avec la mise en place de services touristiques liés à la gastronomie et aux savoirs de la mer (« Asturias con sabor a mar », « Las Rutas com mucho gusto », etc.). Au-delà, la filière du tourisme de croisière contribue à l'économie locale, ainsi qu'à l'amélioration de l'attractivité de la Principauté des Asturies au niveau international.

## DÉBAT

**Pauline Caumont**, au sujet des énergies marines renouvelables, informe les participants que la Commission Arc Atlantique participera (via la CRPM) aux travaux de la plateforme technologique sur l'innovation européenne pour les énergies océaniques. La CRPM sera membre du Conseil consultatif de cette plateforme qui devrait démarrer ses travaux début novembre 2016.

**Christophe Priou** indique que certains stocks évoluent positivement dans l'Atlantique. Il demande à François Gatel un commentaire par rapport à cette évolution et souligne que cette évolution devrait faire réfléchir les décideurs politiques européens quant à la nécessité d'une révision conséquente de la politique des quotas.

**François Gatel** souligne que les professionnels ont fait des gros efforts via l'introduction d'engins des pêches beaucoup plus sélectifs. En ce qui concerne le merlu, l'ajustement des quotas n'a pas été proportionnel à l'évolution du stock. Par exemple dans le golfe de Gascogne, les professionnels font face à des plafonds très stricts de capture qui menace la viabilité économique de leurs activités.

**Giuseppe Sciacca**, au sujet de l'introduction de l'obligation de débarquement de toutes les captures, demande à M<sup>a</sup> Quintana Carballo comment la Galice est en train d'opérer afin de réduire au minimum les impacts socio-économiques consécutifs à la mise en place de cette norme de la Politique Commune de la Pêche.

**Rosa M<sup>a</sup> Quintana Carballo** souligne que l'interdiction des rejets et l'obligation de débarquement de toutes les captures ont représenté une préoccupation majeure pour la Région Galice. Selon elle, les professionnels de la filière pêche ont subi cette mesure qu'ils ne comprennent pas et qui contribue au phénomène paradoxal de « *choke-species* ». Elle regrette le fait que les décisions prises autour des conseils des ministres sur les quotas de l'année suivante ne prennent pas suffisamment en compte les impacts socio-économiques pour la filière. Elle termine en soulignant la nécessité d'ouvrir un débat technique et politique qui puisse mener à la révision du principe de stabilité relative.

**François Gatel**, au sujet de la politique zéro rejet, il rappelle que l'AGLIA est en train de travailler sur des projets qui étudient le taux de survie de certaines espèces afin de pouvoir donner aux professionnels l'opportunité d'accéder aux exceptions à l'obligation de débarquement (pour les espèces avec haute taux de survie).

**Giuseppe Sciacca**, au sujet du rôle joué par l'Union européenne en faveur de la promotion de la croissance bleue, demande à Carlos Neves et à M<sup>a</sup> del Mar Martínez Salmerón des exemples d'actions (dans leurs domaines) menées par leur Régions qui ont bénéficié d'un soutien financier européen.

**M<sup>a</sup> del Mar Martínez Salmerón** indique que les Asturies collaborent avec d'autres Régions espagnoles et européennes afin d'avoir accès à certains programme européens qui promeuvent le développement de la filière touristique.

**Carlos Neves, Vice-Président de la CCDR do Norte**, rappelle que le projet de prototype WindFloat a été financé par des investissements privés. Néanmoins il souligne que d'autres projets régionaux, portant sur des technologies spécifiques complémentaires au développement des éoliennes flottants, ont pu bénéficier d'aides européens (via le programme HORIZON 2020).

## **Session 5 – Innovation et technologies bleues en Atlantique**

**Morgane Lesage**, Directrice du programme Interreg Espace Atlantique, informe les participants des 425 manifestations d'intérêt soumises dans le cadre de la première phase du premier appel du programme pour la période 2014-2020. Elle note que les Régions atlantiques ne sont pas les meilleurs élèves en matière d'investissement dans l'innovation. Elle insiste sur le fait que le programme vise à apporter des réponses directes aux défis des territoires et au développement de produits commercialisables. L'innovation est présente dans les objectifs 1.1 et 1.2 du programme.

⇒ Voir la [présentation PowerPoint](#) de Morgane Lesage

**Le rôle des décideurs publics en faveur de l'innovation et des technologies bleues dans les territoires** - Laurence Harribey rappelle que l'économie bleue est l'une des clés du développement des Régions atlantiques. Elle est à la fois source d'emplois nouveaux dans des secteurs innovants et permet de consolider les emplois traditionnels. Dans ce domaine, les acteurs publics que sont les Régions doivent avant tout fournir un cadre réglementaire propice, apporter un soutien financier (subventions ou emprunts) et favoriser les échanges d'expériences.

⇒ Voir la [présentation PowerPoint](#) de Laurence Harribey

**L'investissement d'une Région non côtière dans les biotechnologies bleues** - Inés Echeverría, Directrice Recherche et Développement au Centre National pour la Sécurité Alimentaire (CNTA), présente le CNTA, association qui regroupe 250 entreprises, dont la vocation est de rendre le secteur industriel agroalimentaire plus compétitif. Le CNTA intervient dans le développement de technologies de conservation avancées et de compléments alimentaires dérivés de l'activité maritime. Le centre développe des méthodes d'extraction et d'incorporation de ces éléments dans d'autres aliments. Sa présentation illustre l'intervention d'acteurs situés dans les terres dans la chaîne de valeur des produits issus de la mer.

**Pour un projet atlantique sur les biotechnologies bleues** - Stéphanie Bordenave-Juchereau, Enseignante-Chercheuse à l'Université de La Rochelle, présente le projet « Croissance bleue Biotechnologie Santé » (CB2S), initiative lancée par l'Université de La Rochelle pour identifier les acteurs du secteur des biotechnologies bleues et générer de la croissance dans ce domaine. Le projet est composé de quatre actions :

1. Fédérer les acteurs dans le domaine des biotechnologies bleues afin d'augmenter visibilité de la recherche dans ce domaine ;
2. Créer un local équipé dédié au développement de produits afin de répondre aux attentes des entreprises ;

3. Former aux biotechnologies bleues via la création d'un Master consacrés aux étudiants, personnels en poste ou chômeurs pour amener vers biotechnologies bleues à haut niveau. Cette action a pris la forme d'une candidature déposée en réponse à l'appel « Blue Careers » de la Commission européenne, à laquelle la Commission Arc Atlantique est associée ;
4. Chercher et trouver ensemble en déposant des projets de recherche conjoints.  
⇒ Voir la [présentation PowerPoint](#) de Stéphanie Bordenave-Juchereau

## **Session 6 – Conclusions**

### **Proposition de création d'une Task Force Coopération transatlantique**

**M<sup>a</sup> Ángeles Elorza**, pour la Région du Pays Basque, présente le projet de [Task-Force de coopération transatlantique](#), et reprend les propositions formulées par certaines Régions lors de la réunion du Bureau politique. Ce projet consisterait en premier lieu à étudier les possibilités/intérêts de coopération entre les autorités régionales de la Commission Arc Atlantique et celles de la façade atlantique américaine. Le Pays Basque serait candidat pour la coordination de cette Task Force.

Les Régions de Lisboa e Vale do Tejo, du Norte et des Asturies réaffirment leur appui au projet et précisent qu'elles souhaitent s'associer aux travaux de la Task Force.

Suite à l'approbation des membres, **Sébastien Pilard** valide le lancement de cette Task Force, en rappelant qu'une évaluation des résultats se fera lors de l'Assemblée générale 2017. Il demande également aux Régions qui souhaitent participer de s'identifier auprès du secrétariat de la Commission Arc Atlantique.

### **Présentation et vote de la Déclaration finale**

**Pauline Caumont** présente le texte de la Déclaration finale et détaille les amendements qui ont été débattus lors du Bureau politique du 2 juin. La Déclaration finale est approuvée à l'unanimité.

**Pauline Caumont** évoque la date de la prochaine Assemblée plénière de la Commission Arc Atlantique dont la date est fixée au 3 novembre 2016 aux Açores (Ponta Delgada) dans le cadre de la prochaine Assemblée générale de la CRPM.

**Sébastien Pilard** conclut la réunion en remerciant à nouveau la Navarre pour son accueil. Il rappelle l'engagement la Région Pays de la Loire dans les travaux de la Commission Arc Atlantique, un espace de coopération unique et essentiel dans le projet européen. Il évoque l'importance de notre réseau pour apporter une image plus concrète et une Europe des solutions, et rappelle la nécessité d'une approche pragmatique de nos actions, avec des résultats concrets et visibles. Il conclut sur la ferme conviction que la Commission Arc Atlantique représente une plateforme idéale pour mener des projets en lien avec la mer, au cœur des grands enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle.

**Sébastien Pilard** remercie finalement l'ensemble des délégués pour leur participation, le Gouvernement de la Navarre pour l'organisation exemplaire de cette Assemblée générale 2016. Il annonce, avant de clôturer la réunion, que la Région présidente organisera l'Assemblée générale 2017 et donne rendez-vous aux participants pour 2017 en Pays de la Loire.